

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 6 janvier 2015**

L'an deux mille quinze,

Le six janvier à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du trente décembre deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX, sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	03
Nombre de conseillers absents :	

Présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

1. GUERIN Denise	10. FRERSON Alain
2. SERGENT Jean-Marie	11.
3. AUBRY Christine	12. GIRARD Pascal
4. ANGO Jacques-Vianney	13.
5. DEBRAND Monique	14. LADROIT Serge
6. CABART Jean-Claude	15. LACROIX Aurore
7. PEGURRI Gisèle	16.
8. LONGUEVILLE Jean-Pierre	17. FONTANIVE Marzéna
9. LECLERE Claudine	18. LORENZI Jean-Luc
	19. AMBOLLET Christine

Absents :

Absents excusés : M. MASSON-BENSID Nadia, M. BELHANDA Abdeslam, DOS SANTOS RODRIGUES Sandrine

Pouvoirs : M. BELHANDA Abdeslam à Mme GUERIN Denise

OBJET : PROPRIETE COMMUNALE : vente des lots n°1 AN 523, n°3 AN 524, n°5 AN 530 (précise la délibération n°14/27 en date du 18/02/2014)

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la délibération n°14/27 en date du 18/02/2014 dans laquelle le Conseil Municipal :

- **a décidé** de vendre à M. BEN MARCE la parcelle ou une partie de la parcelle cadastrée AN 518 (anciennement 494-518) au prix de 1.20€.
- **a précisé** que la servitude de passage grevant les anciennes parcelles communales AN 402 – 408 – 495 imposée par la société IMERYS est maintenue.
- **a décidé** de donner mandat à Maître LEPAGE, Notaire à Vitry-Le-François de recevoir l'acte de vente. Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Considérant le procès-verbal de délimitation effectué par le géomètre DUHAMEAU (document ci-joint), il est nécessaire de préciser les parcelles qui seront vendues à M. BEN MARCE Mourad.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

DECIDE de vendre à M. BEN MARCE Mourad les lots suivants :

N°1 : section AN n°523 « Le mont de cerf » pour 85 m²

N° 3 : section AN n°524 « Le mont de cerf » pour 48 m²

N° 5 : section AN n° 530 « Le mont de cerf » pour 5349 m²

au prix de 1.20€ le m². Soit au total : 5482 m² * 1.20 euros = 6578,40 Euros.

PRECISE que la servitude de passage grevant les anciennes parcelles communales AN 402 – 408 – 495 imposée par la société IMERYYS est maintenue.

DECIDE de donner mandat à Maître LEPAGE, Notaire à Vitry-Le-François de recevoir l'acte de vente. Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Denise GUERIN